

* * * * *
- - - - -

L'an deux mil dix-huit, le 23 mai, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents :Mme SANGUINE, FAUBET, BOULET, CLAVERIN, Adjoint, Mmes BULLIDO, FAUBET, COLAS , DAVID, BOBINEAU, M. DUBREUILH,

Absents excusés : Mme SELIMBAYE (ayant donné pouvoir à Mme COLAS)
M VIEIRA (ayant donné pouvoir à M HENRY)
M LE CLAIRE (ayant donné pouvoir à Mme DAVID)
Mmes SENAC, BERTOT, M : SICHE-CADET, CHOLET, DERAÏN.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET Emilie

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité.

I : 2018-40 : Devenir du cabinet médical

Mr le Maire informe le conseil du départ de la commune du Docteur Thanacody n'ayant pas atteint ses objectifs.

Mr Dubreuilh expose son mécontentement, il vit ça comme une trahison d'autant que la commune a participé financièrement à son installation

Considérant les efforts consentis par la commune pour garder un médecin sur la commune,
Considérant le coût financier,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Rechercher un nouveau médecin, cependant le conseil précise que les conditions financières ne seront pas reconduites
- Refuse de vendre le matériel à Mr Thanacody, dans le cas où un nouveau médecin viendrait s'installer.
- Propose de saisir l'Ordre des Médecins pour faire part de son mécontentement

II : 2018-: Vente de l'immeuble communal « Cabinet médical »

Le médecin partant et dans l'hypothèse qu'aucun médecin reprenne le cabinet, Mr le Maire demande ce que deviendra l'immeuble communal, n'ayant pas de projet, il propose de le mettre en vente,
Mme David souligne qu'il serait dommage de se délaissier de ce bâtiment qui par sa localisation pourrait être associé au développement du bourg.

Mr le Maire demande à Mme David de faire une proposition au prochain conseil.

Mr Claverin informe l'assemblée que le bâtiment a été évalué par les agences entre 130 000 et 150 000€,
Considérant cette estimation, Mr Boulet propose de le mettre à la location, il faudra d'abord faire des travaux d'isolation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 voix pour contre : 9) décide de ne pas vendre cet immeuble tout de suite et propose de le réhabiliter pour la location.

Le conseil municipal se donne jusqu'en automne pour relancer ou non la vente

III : 2018-41: Indemnités des élus

Les indemnités des élus sont calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique, les délibérations prises en la matière en 2014 font référence à l'indice 1015, or depuis le 1er janvier 2017 cet indice est passé à 1022. N'ayant pas actualisé la délibération en janvier 2017, le conseil municipal doit aujourd'hui reprendre une nouvelle délibération en stipulant l'indice brut terminal de la fonction publique

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités des élus en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

IV : 2018-42 : Gironde Numérique : désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées

Pour répondre à l'obligation faite par le règlement européen sur la protection des données mutualisées, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir Gironde Numérique pour accompagner la commune dans cette mission
- De désigner comme délégué Mr Joachim JAFFEL, responsable administratif juridique et financier du syndicat mixte à la protection des données qui aura pour mission de nous informer et nous accompagner afin que nous puissions être en conformité avec la cnil,
- De désigner comme agent de liaison avec la commune Mr Gérard HENRY et Mme Fabienne LABEYLIE

V : 2018-43 : PLU : Avenant n° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la révision du PLU adoptée par délibération le 15 juillet 2015, avance la commission travaille actuellement sur les cheminements doux. Cependant considérant l'obligation de répondre à de nouvelle loi, cette révision a fait l'objet de plus de réunion de travail que prévu initialement, il faut donc passer une avenant de 4% soit 1500€ HT, sur le marché initialement prévu à 31 695€HT soit 39834€ TTC

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer l'avenant n°1 avec le cabinet Verdi en charge de la révision du PLU,

le PLU devrait être terminé pour la fin de l'année,

VI : 2018-44 : Convention entre le Département et les communes adhérentes au réseau partenaire « biblio.gironde »

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention qui définit le partenariat entre le département et la commune en vue d'assurer et de développer l'activité de sa bibliothèque et des missions de lecture publique.

VII : 2018-45 : Emprunt

Afin de financer les investissements 2018, et comme prévu au budget 2018 , le conseil municipal doit contracter un emprunt à hauteur de 300 00€

Mr le Maire donne lecture des différentes propositions

Caisse d'épargne :

Taux de 1,27 sur 10 ans et 1,50 sur 15 ans

Crédit Agricole

Taux de 1,224 sur 12 ans et 1,462 sur 15 ans

La Banque Postale

taux de 1,20% sur 12 ans et 1,43 sur 15 ans

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de contractualiser un emprunt auprès de la Banque postale pour un montant de 300 000€ sur une durée de 12 ans au taux fixe de 1.20%.
- Autorise Mr le Maire à signer le contrat

VIII : 2018-46 : Extension du réseau en énergie électrique

Suite à la demande d'une DP sur le parcelle AM206, la commune doit prendre en charge l'extension du réseau afin que la parcelle soit constructible, cette parcelle étant dans le zonage UC, la commune doit les réseaux,

Coût de l'extension : 3 712€ en technique aérienne

5 038€ en technique souterraine

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le coût de cette extension à hauteur de 3 712€ en technique aérienne.

IX : 2018-47 : Proposition de retrait du groupement de commande marché Voirie de la Cali

Mr le Maire rappelle au conseil que la commune est inscrit dans un marché à bon de commande avec la Cali pour l'entretien de la voirie. Ce marché n'étant pas adapté aux besoins de la commune nous ne l'utilisons pas. Par conséquent, sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à la Cali de se retirer du marché voirie selon les modalités fixées par le contrat.

X : 2018-48 : Compteurs Linky

Le déploiement de ces compteurs est en cours sur la commune, face à de multiples interrogations d'administrés, à cette obligation, le conseil municipal décide de charger Mr le Maire de :

- Vérifier les informations délivrées par Engie
- D'interroger le SDEEG compétent en la matière et notre assureur
- D'interroger la Préfecture sur l'obligation d'accepter ces compteurs
- De surseoir à la délibération si c'est juridiquement possible

XI : 2018-49 : AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt pour la location de terrains à vocation maraîchère

La commune a acquis des terres pour une surface de 5ha30 en vue d'y implanter deux unités de production en maraîchage biologique.

L'objectif prioritaire est de fournir la cantine scolaire en légumes de saison bio. La commune cherche donc un porteur du projet qui devra exploiter le site mais également organiser une vente directe sur l'exploitation à destination de la population locale, pour se faire la commune doit donc lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la location de terrains à vocation maraîchère.

Cet appel a pour but de recruter les professionnels compétents avant de contractualiser un bail environnemental (bail agricole avec production bio),

Le dossier d'appel est constitué d'un document descriptif du bien avec ce que propose la commune et d'un dossier de candidature.

Il est prévu une phase d'entretien et de visite pour les candidats. Dans deux mois on devrait avoir trouvé les maraîchers.

Où le rapport de Mr le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire à lancer cet appel.

XII : 2018-50 : Maraîchage : Consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du bâtiment principal

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mr le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre à l'élaboration du bâtiment principal pour le maraîchage.

Ce bâtiment sera :

- implanté en bord de route pour permettre une vente directe aux particuliers
- proposé vide et nu afin que les candidats puissent l'équiper selon leur besoin

XII: 2018 : Site internet

La réfection du site avance, la commission travaille actuellement sur les éléments à mettre en avant, il est prévu de créer des liens afin de le rendre plus interactif.

XIII 2018-51 : Associations : demandes de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De refuser une subvention à l'association Bulle de Savon car la commune n'a pas vocation à subventionner des activités commerciales
- D'octroyer une subvention de 231€ à l'association « Mauvaise graine » pour la publicité de la fête de la musique

XIV : 2018-52 : Aménagement des horaires du service technique

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'aménagement des horaires d'été pour le service technique qui travaillera de 6h30 à 13h30 du 21 juin au 02 septembre 2018.

XVI: 2018 -53: Organisation interne des festivités

A la demande de Mr le Maire l'assemblée doit mettre en place une organisation limpide des salles,

Mme Sanguine adjointe en charge des associations propose de mettre en ligne un logiciel de gestion de salles où les associations pourront positionner leurs besoins sous validation de la mairie. Mr Faubet rejoint cette idée en créant un agenda sur gmail.

Mr le Maire souhaite préserver la salle annexe toute neuve de la Mairie, pour ce faire il propose que cette salle soit réservée à des réunions et activités non salissante qui n'encombreront pas la pièce.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer un règlement pour l'occupation des salles communales et notamment la salle annexe à la mairie qui sera mise à disposition des associations via une convention. Cette salle sera laissée libre de tout emprise au sol et dans l'espace, les utilisateurs devront donc amener et replier le matériel si besoin, ainsi qu'assurer le balayage.

XVII : 2018-54 : Demande de protection fonctionnelle

En application de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 83 portant droits et obligations des fonctionnaires, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de protection fonctionnelle d'un agent communal titulaire.

Informations- Questions diverses

- École : Mr le Maire informe le conseil municipal que suite à un entretien avec Mr l'Inspecteur de l'Académie, sur les effectifs prévisionnels en baisse, il est probable qu'il y aura une fermeture de classe à la rentrée.
- L'inauguration de la mairie aura lieu le 30 juin 2018 à 11h00 avec porte ouverte de 9h00 à 10h30.
- Le CDG33 interviendra pour sa mission tri et classement des archives le 11 juin prochain
- Vente du bus on relance l'entreprise Cheze avant de diffuser l'annonce en ligne
- Rappel : le Centre de Loisirs pour la période estivale aura lieu dans les locaux de l'école de Moulon en raison des travaux de remplacement des menuiseries du réfectoire.
- Service Civique : Mr Dubreuilh précise qu'il y a plusieurs candidats, nous aurons donc le choix
- La fête de la musique aura lieu le 23 juin prochain
- La commission vie scolaire aura lieu le 31 mai à 18h00 pour travailler sur la semaine à 4 jours

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00